



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1239/2022
Date de la séance du CE : 30 novembre 2022
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2021.STA.325
Classification : Non classifié

Programme gouvernemental de législature 2023-2026. Adoption

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Chancellerie d'État, arrête :

1. Le programme gouvernemental de législature 2023-2026 est adopté.
2. Conformément aux dispositions de l'article 47, alinéa 1 et de l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport sur le programme gouvernemental de législature 2023-2026.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Toutes les Directions
– Grand Conseil

Pièce jointe
– Programme gouvernemental de législature 2023-2026